Trente-neuvième Année — N° 132 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES SAMEDI 12 MAI 1894.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS . . 26 fr. . . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 11 MAI 1894

LES POURSUITES
contre Cornélius Herz
DEVANT LA
CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 10 mai

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. CHARLES DUPUY, président.

L'élection de Montbéliard

La Chambre valide l'élection de M. Huguet dans la circonscription de Montbéliard.

Le projet tendant à imposer d'office plusieurs communes de la Haute-Vienne est adopté.

La Chambre prend en considération les propositions de loi de MM. Emile Dubois et Le Chevalier tendant à assurer aux preneurs de baux à terme le partage de la plus-value qu'ils auraient donné aux fonds loués.

La proposition de loi de M. Odilon ayant pour objet de réprimer les actes de corruption dans les opérations électorales est également prise en considération.

L'EXTRADITION
de Cornélius Herz

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Marcel Habert pour poser une question à M. le Garde des sceaux.

M. MARCEL HABERT. — Je viens demander au gouvernement comment il compte faire pour obliger à s'incliner devant la loi française, l'audacieux aventurier qui a nom Cornélius Herz.

Il est de l'intérêt de la Chambre et du gouvernement de répondre d'une façon très nette à ses provocations.

Il y a quelques semaines, cet homme a osé menacer le gouvernement de révélations compromettantes.

S'il nous faisait connaître les traîtres à la patrie, soit dit en parenthèse, il nous rendrait un grand service.

Dans l'ancienne Chambre, un de mes amis est venu démasquer à cette tribune le rôle de Cornélius Herz. Tout le monde était d'accord alors pour le flétrir.

Quelques jours plus tard, les amis de Cornélius Herz triomphaient. Un autre de mes amis, M. Millevoye, était entraîné dans un piège rapidement tendu par un personnage louche.

M. Déroulède, qu'on accusa de crédulité, ne voulut plus faire partie de cette Chambre inconséquente. D'autres n'ont pas eu les mêmes scrupules, qui sont coupables d'autre chose que d'un excès de crédulité. (Très bien sur divers bancs.

On semble oublier les hommes de Panama ! (Exclamations irritées au centre. Agitation à gauche.)

M. DE BAUDRY D'ASSON. — Le pays ne les a pas oubliés. Je vous approuve, M. Habert. (Nouvelles exclamations.)

M. MARCEL HABERT. — C'est toujours un honneur d'être approuvé par un honnête homme !

Si *le pays a paru se désintéresser de cette affaire*, c'est qu'il a cessé d'avoir confiance dans l'action publique. (Très bien sur plusieurs bancs.)

Je viens demander au gouvernement s'il entend suivre l'exemple de ses prédécesseurs ; si, comme cela s'est vu déjà, il laissera un procureur général faire en sorte d'attendre que la prescription soit acquise aux coupables. (Applaudissements à droite et à l'extrême gauche.)

Dans cette affaire du Panama, des instructions successives ont été ouvertes et closes sans poursuites. Nous avons nommé une commission d'enquête; son rapport n'a même pas été discuté.

M. MIRMAN. — Il n'a pas été non plus inséré à l'*Officiel*. (Très bien à droite).

M. MARCEL HABERT. — Quand la commission est allée perquisitionner chez le banquier Propper, les papiers d'Arton avaient déjà disparu du dossier.

M. GAMARD. — Une cote au nom d'Arton s'y trouvait bien, mais sans un papier dedans. (Sensation prolongée).

M. LÉON BOURGEOIS. — Je prie M. Gamard de me dire s'il établit un lien entre cette disparition et l'action de la justice.

M. GAMARD. — Je répète que le dossier Arton était vide ; toute la correspondance avait disparu. Je n'accuse personne, je constate un fait. (Vive émotion)

M. MARCEL HABERT rappelle la brochure où M. Dupas raconte avoir reçu des instructions pour ne pas arrêter Arton en ce qui concerne Cornélius Herz.

On sait, dit-il, les menaces qu'il a fait paraître dans le *Figaro*, les révélations qu'il faisait prévoir si on ne lui accordait pas la fin de son procès et le retrait de la demande d'extradition.

Peu après, une transaction mettait fin au procès. Un personnage généreux fournissait un million et demi pour rendre cette transaction possible. D'où venait cette somme ? Qui l'a fournie ? Quelqu'un qui avait intérêt à étouffer l'affaire.

M. L'ABBÉ LEMIRE. — C'est peut-être Arton. (Rires.)

M. MARCEL HABERT. — Cornélius Herz obtiendra-t-il une transaction semblable du gouvernement ? Il faut prendre garde qu'il n'y arrive par des moyens indirects. Nous sommes dupes d'une comédie qui a trop duré. (Applaudissements à droite et à l'extrême gauche.)

Avez-vous examiné sous tous ces points de vue cette question de l'extradition? Vous êtes-vous inquiétés de savoir si votre demande est basée sur les moyens qui la justifient ?

J'appelle l'attention du gouvernement sur ces points. Il ne faut pas que la comédie se continue par le rejet de la demande. (Très bien à droite et à l'extrême gauche.)

Ces points ne sont pas les seuls; si le dossier de Cornélius Herz est prêt, qu'on le poursuive, qu'on le condamne tout de suite, et l'on se présentera devant le tribunal anglais en appuyant la demande d'extradition sur la chose jugée. Ainsi vous aurez donné satisfaction à la conscience publique. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Il convient aussi d'examiner si les menaces de Cornélius Herz ne constituent pas une tentative d'escroquerie. A-t-il, oui ou non, des dossiers ? S'il en a, qu'on l'oblige à les produire, sinon qu'on le condamne. (Nouveaux applaudissements.)

L'orateur rappelle un fait analogue. Un caissier de la maison Rothschild s'était enfui en Amérique en emportant une somme considérable. La maison Rothschild n'hésita pas à dépenser le triple de la somme pour arriver à l'atteindre et à le punir.

La France n'aura-t-elle pas la même persévérance et les mêmes moyens d'action pour défendre son honneur ? (Applaudissements répétés sur un grand nombre de bancs.)

MM. Ricard et Cavaignac se font remarquer parmi les députés qui applaudissent avec le plus d'enthousiasme.

RÉPONSE DU GARDE DES SCEAUX

M. ANTONIN DUBOST, garde des sceaux, monte à la tribune. (Attention générale.)

M. LE VICOMTE D'HUGUES. — Attendez que M. Reinach soit là. (Hilarité).

M. Reinach est absent, en effet.

M. ANTONIN DUBOST. — Je répondrai brièvement à M. Habert. La transmission dont il a parlé est intervenue devant le tribunal de la Seine. Je m'en rapporte à la sagesse et à l'intégrité des magistrats. (Exclamations ironiques.)

Mais cette décision ne saurait effacer les faits délictueux et criminels relevés à la charge de Cornélius Herz. La justice est saisie. (Nouvelles exclamations ironiques.)

L'action publique suivra son cours. (Rires sceptiques.)

La Chambre peut avoir l'assurance qu'on ne laissera pas la prescription couvrir les faits. (Nouveaux rires).

M. LE PRÉSIDENT. — Vous riez! Que feriez-vous si le ministre disait le contraire? (Hilarité).

M. ANTONIN DUBOST. — Le gouvernement n'a rien négligé pour obtenir l'extradition.

M. DE BAUDRY D'ASSON. — Vous dites cela sans rire! (Nouveaux rires et appl. à droite).

M. ANTONIN DUBOST. — Récemment encore nous avons fait une nouvelle démarche pressante auprès du gouvernement anglais, si dans un délai très court, nous n'obtenons pas satisfaction, l'instance sera suivie par défaut. (Quelques applaudissements au centre. Exclamations ironiques sur les autres bancs).

LA QUESTION
changée en interpellation

M. LE PRÉSIDENT. — M. de Grandmaison demande à transformer la question en interpellation. Quel jour désire fixer le gouvernement ?

M. ANTONIN DUBOST. — Le gouvernement est aux ordres de la Chambre.

La Chambre décide que l'interpellation sera discutée *immédiatement*.

DISCOURS DE M. DE GRANDMAISON

M. DE GRANDMAISON. — Si j'ai demandé de transformer la question en interpellation, c'est afin de permettre à cette Chambre qui comprend deux cents députés nouveaux de se dégager de toute compromission avec les Chambres précédentes.

Incidents tumultueux

Ces derniers mots de l'orateur déchaînent un tumulte indescriptible. Des applaudissements éclatant sur un grand nombre de bancs, tandis que sur d'autres bancs à gauche, plusieurs députés protestent avec véhémence. Les interruptions se croisent, couvertes par les applaudissements répétés.

Le président cherche en vain à se faire entendre. Au bout de quelques minutes seulement, on distingue ces mots : « M. de Grandmaison a prononcé une expression. »

Les applaudissements reprennent de plus belle. Une voix crie à droite: « Il a dit toute sa pensée. »

Le président agite éperdûment sa sonnette. Il profite d'un moment d'accalmie pour reprendre sa phrase.

M. LE PRÉSIDENT. — L'expression de M. de Grandmaison a sans doute dépassé sa pensée. Il oublie que dans cette Chambre, il y a deux cent cinquante anciens députés.

Le tumulte recommence. On entend les cris : « Panamistes ! Panamistes ! »

M. DE RAMEL. — Il faut que l'on entende toute la vérité. (Applaudissements prolongés à droite.)

Le centre, furieux, vocifère.

M. PIERRE RICHARD. — La majorité est condamnée ! Qu'elle le courage de rejeter de son sein les panamistes ! (Nouveaux applaudissements.)

Le tumulte continue. M. de Mahy se précipite dans l'hémicycle au pied de la tribune; il crie à M. de Grandmaison : « Expliquez votre pensée ! Osez-vous dire qu'il n'y a que les députés nouveaux qui soient honnêtes ? »

Le calme s'est un moment rétabli. M. de Grandmaison en profite pour s'expliquer :

« J'ai voulu dire, déclare-t-il, qu'il y a dans cette Chambre des membres indignes d'y siéger ! » (Longs applaudissements à droite et à l'extrême-gauche).

Le tumulte est de nouveau déchaîné avec une extrême violence. Le centre qui commence à craindre que l'orateur n'aille jusqu'au bout de sa pensée, organise l'obstruction, il couvre sa voix systématiquement.

M. de Grandmaison poursuit néanmoins :

Cornélius Herz, dit-il, a passé le détroit, grâce à la faiblesse des hommes qui étaient alors au pouvoir. Depuis on le représente tantôt comme mourant, tantôt comme parfaitement valide. Il faut que cette comédie finisse et que la justice suive son cours.

Il ne faut pas que les bandits de tous les pays considèrent la France comme un champ qu'on met en coupe réglée.

Il ne faut pas que Cornélius Herz, s'appropriant le mot d'une courtisane célèbre, puisse dire : « Saute, la France ! je me moque de toi ! » (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

LES ORDRES DU JOUR

M. VIVIANI. — Du moment que le gouvernement a pris l'engagement de poursuivre et a fait cette déclaration grave qu'au besoin il poursuivrait par défaut, je dépose un ordre du jour destiné à prendre acte de cet engagement et de cette déclaration.

Je présume qu'il obtiendra l'unanimité des suffrages et que les non-lieux et les acquittés du Panama, nos collègues, s'y associeront. (Applaudissements et rires).

L'ordre du jour Viviani est ainsi conçu :

« La Chambre, regrettant le retard inexplicable qui a empêché jusqu'ici l'extradition de Cornélius Herz, prend acte de la déclaration du gouvernement, s'engageant à poursuivre dans un bref délai Cornélius Herz devant la justice française, et passe à l'ordre du jour. »

M. FÉLIX FAURE dépose un ordre du jour de confiance dans les déclarations du gouvernement.

M. DE GRANDMAISON, qui en avait déposé un, se rallie à celui de M. Félix Faure.

M. CHAPUIS est l'auteur d'un ordre du jour ainsi conçu : « La Chambre, prenant acte de la déclaration du gouvernement et résolue à exiger contre Cornélius Herz la stricte et immédiate application de la loi, passe à l'ordre du jour. »

M. CASIMIR PÉRIER. — Le gouvernement accepte, soit l'ordre du jour de M. Chapuis, soit celui de M. Félix Faure.

M. CHAPUIS. — Je retire le mien.

MM. CHAUDEY et BOUCHER. — Nous le reprenons.

M. VIVIANI. — Je maintiens mon ordre du jour. M. Chapuis demande la stricte et immédiate application de la loi, qu'est-ce que cela veut dire ? Ce sera une nouvelle comédie.

M. Félix Faure a également retiré son ordre du jour. Il reste donc en présence l'ordre du jour Chapuis, repris par M. Chaudey et Boucher, et l'ordre du jour Viviani.

L'ORDRE DU JOUR VIVIANI

La priorité est demandée pour cet ordre du jour; elle est mise aux voix.

Pendant le vote, M. Rouvier entre dans la salle. Cette arrivée un peu tardive cause une certaine émotion. M. Emmanuel Arène, lui, assistait à la séance depuis le début.

Voici les résultats du scrutin sur la priorité en faveur de l'ordre du jour Viviani :

Votants	527
Majorité absolue	264
Pour	220
Contre	307

La priorité, pour cet ordre du jour, est donc repoussée.

M. VIVIANI. — Nous aurions souhaité une rédaction plus nette que celle de l'ordre du jour Chaudey et Boucher, mais, puisque la Chambre a préféré ce dernier, nous le voterons.

L'ORDRE DU JOUR CHAUDEY ET BOUCHER

Le scrutin est ouvert sur l'ordre du jour Chaudey et Boncher; en voici le résultat :

Votants, 533; majorité absolue, 277; pour, 528; contre, 5.

L'ordre du jour Chaudey et Boucher est adopté (Rires).

PROJETS DIVERS

M. SPULLER dépose un projet, qui est renvoyé à la commission.

La Chambre adopte, après urgence déclarée, un projet tendant à ouvrir, sur l'exercice 1894, un crédit extraordinaire pour le paiement des nouvelles rentes 3 1/2 0/0, et portant annulation du crédit affecté, sur le même exercice, au service des rentes 4 1/2.

L'ELECTION MIELVACQUE

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions de la commission chargée de faire une enquête sur les opérations électorales de la 1re circonscription de Brive.

Le rapport conclut à l'annulation des opérations.

M. MIELVACQUE combat ces conclusions; il lit son discours au milieu de l'inattention générale; il se défend de l'accusation de corruption qu'atteint encore plus ses électeurs que lui; la plupart des témoins, entendus par la commission, n'avaient rien vu eux-mêmes; ils se sont faits l'écho de bruits calomnieux.

Aucun fait précis n'a été relevé; l'adversaire de M. Mielvacque, de son côté, a bénéficié de la pression officielle.

L'orateur termine en se plaignant de la campagne menée contre lui par la presse; je ferais connaître, dit-il, la cause flétrissante qui a inspiré notamment l'article d'hier dans la *Nation*.

M. DEJEANTY, rapporteur. — La commission a acquis la preuve qu'il y avait eu, dans cette élection, des faits de pression systématique, de corruption et de diffamation; cette élection manque de valeur morale.

M. Mielvacque, qui avait attaqué la République dans une dépêche, a fait, aux pauvres, l'injure suprême de s'intituler républicain.

Le rapporteur donne lecture de la dépêche en question, il cite divers faits; la Chambre, conclut-il, fera œuvre de justice, en invalidant cette élection. (Appl.)

M. MIELVACQUE. — Je ne me fais pas d'illusion sur la décision de la Chambre ; néanmoins, je tiens à protester contre les allégations du rapporteur, je n'ai pas diffamé mon concurrent ; je n'ai pas dit qu'il était un voleur de Panama, mais seulement qu'il avait voté contre l'enquête.

J'avais été désigné, en effet, comme candidat, par tous les maires de mon arrondissement ; je n'ai pas eu à faire de pression.

M. MIELVACQUE INVALIDÉ

Le scrutin est ouvert sur les conclusions tendant à l'annulation des opérations électorales de Brive; en voici les résultats :

Votants, 344 ; majorité absolue, 158; pour, 313 ; contre, 1.

En conséquence, les opérations électorales de Brive sont annulées.

M. LE PRÉSIDENT. — Avis en sera donné à M. le Ministre de l'Intérieur.

La publicité des exécutions capitales

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi adoptée par le Sénat, relative à la suppression de la publicité des exécutions capitales.

Discours de M. du Périer de Larsan

M. DU PÉRIER DE LARSAN combat la proposition. C'est, dit-il, un premier pas vers la suppression de la peine de mort; or, cette peine doit être maintenue dans nos codes; il rappelle que, pendant la guerre, un bonapartiste fut brûlé vif dans la Dordogne par les paysans qui l'accusaient de donner des renseignements aux Prussiens; les coupables furent guillotinés; l'impression fut très grande; elle ne l'aurait pas été si l'exécution avait eu lieu dans l'intérieur de la prison.

La publicité est nécessaire pour frapper l'imagination des foules, la puissance de l'exemple est indéniable : bien des gens ont été sans doute détournés du crime pour avoir assisté à une exécution capitale.

Si, dans d'autres pays, la publicité des exécutions a été supprimée, c'est que les mœurs, la religion y sont différentes, il est bon d'en tenir compte.

Lorsque le peuple ne pourra plus voir la peine de mort appliquée sous ses yeux, elle aura perdu toute sa puissance de terreur. (Très bien sur divers bancs.)

Discours du rapporteur

M. JOSEPH REINACH, rapporteur. — On tient le plus possible la foule à l'écart du théâtre de l'exécution.

L'impression produite n'est généralement pas celle dont parle M. du Périer de Larsan. Aux abords de l'échafaud ce sont des chants, des cris qui constituent un véritable scandale. La foule va là comme à un spectacle. La publicité de l'exécution fait de l'échafaud un piédestal au criminel.

Dernièrement, vous en avez vu se draper dans leur crime et jeter publiquement une dernière insulte à la justice et à la société. (Murmures aux bancs socialistes.)

Mystérieuse, la peine de mort prendra un caractère beaucoup plus terrible.

L'impression produite en cour d'assises par le prononcé de la sentence a une autre valeur moralisatrice que l'exécution publique. Elle est autrement saisissante.

La Chambre se rendra à la justesse de la considération et votera le projet.

Discours de M. Bovier-Lapierre

M. BOVIER-LAPIERRE. — Je suis un partisan de l'abolition de la peine de mort en reconnaissant qu'elle avait perdu son efficacité pour empêcher les crimes.

Je ne voterai pas le projet parce que, supprimée, la publicité des exécutions capitales fait confirmer la peine de mort.

Gambetta a repoussé un projet semblable au Corps législatif en 1870 pour la même raison. Les partisans du projet manquent en outre leur but : ils veulent terroriser, ils ne terroriseront plus. La Chambre repoussera cette proposition.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures et renvoyée à demain.

SÉNAT
Séance du jeudi 10 mai

L'ARMÉE COLONIALE

Discussion de l'interpellation de M. Moinet sur l'armée coloniale.

M. MOINET rappelle qu'il y a près d'un an, un des organes du gouvernement avait promis de faire connaître la situation de l'armée coloniale aucun document n'a encore été fourni.

Il examine la loi du 30 juillet 1893 et dit que lorsqu'on s'est décidé à supprimer les mauvais numéros, on a fait appel aux volontaires en faisant briller à leurs yeux l'appât des primes et des gratifications.

Nous avons un déficit annuel de 7,646 hommes. Pour obvier à cet inconvénient, on a abaissé la taille des engagés, diminue la capacité thoracique et introduit dans cette armée des individus ayant subi des condamnations qui, auparavant, entraient dans les compagnies de discipline.

Notre armée coloniale est moins bien traitée que les autres. Le termine en disant qu'il faut la recruter dans le contingent, la rattacher au ministère de la guerre ou à une direction unique au ministère des colonies sous la surveillance du ministre de la guerre.

M. LEFEBVRE, ministre de la marine. — M. Moinet a critiqué surtout la loi de 1893. Cette loi n'est pas complètement appliquée. Les crédits nécessaires n'étant pas encore votés par la Chambre. On ne sait les résultats que donnera cette loi, mais je crois qu'ils seront bons. M. Moinet devrait plutôt présenter un projet de loi, car le gouvernement ne peut remettre en question une loi qui a été approfondie par le Parlement.

Je vous demande donc l'ordre du jour pur et simple. (Très bien, très bien.)

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour suivant est présenté par M. Moinet :

« Le Sénat, considérant que l'organisation de l'armée coloniale importe à la défense du pays et de ses colonies, invite les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires pour la compléter et passe à l'ordre du jour. »

Le général Billot et l'amiral Lefebvre demandent l'ordre du jour pur et simple, qui est adopté.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

DANS LES COULOIRS
A LA CHAMBRE
Commission des douanes

Paris, 10 mai. — La commission des douanes, réunie ce matin sous la présidence de M. Méline, a examiné la proposition de M. Georges Graux tendant à porter les droits sur les mélasses étrangères destinées à la distillation à 12 centimes au tarif général et 10 centimes au tarif minimum.

La commission a adopté le principe du relèvement et a décidé d'entendre le gouvernement avant d'en fixer le chiffre.

Elle a ensuite abordé l'examen de la proposition de M. Turrel, ayant pour but de porter les droits de douane sur les raisins secs à l'exception de ceux destinés à la table et sur les figues à 60 fr. au tarif général et à 40 fr. au tarif minimum. M. Turrel a exposé les raisons qui lui ont fait présenter sa proposition.

La commission a réservé l'examen d'un amendement de M. Cot demandant que les raisins secs, les figues et les dattes soient assimilés à l'alcool comme régime intérieur et comme taxe.

La commission a chargé son président de demander au gouvernement de venir à sa prochaine séance faire connaître son sentiment sur ces diverses propositions.

AU SENAT
La Commission du travail des enfants et des femmes

Paris, 10 mai. — Cette commission a pensé qu'il n'était possible de faire une réforme pratique et efficace qu'en réglant le travail pour tout le personnel ouvrier.

Elle est d'avis de modifier le décret de la loi du 9 septembre 1848, en limitant, pour toutes les catégories, la journée de travail à 11 heures.

Pour le personnel protégé par la loi du 2 novembre 1892, l'article 3 de cette loi serait immédiatement modifié dans le sens de l'unification de la journée à 11 heures.

M. Maxime Lecomte est chargé du rapport conforme aux décisions de la Commission.

LETTRE DE PORTUGAL
(De notre correspondant particulier)

Lisbonne, 6 mai. — L'épidémie cholérique qui nous a été apportée du Cap Vert par un navire de la marine marchande, continue à sévir dans notre capitale, mais avec moins d'intensité cependant que la semaine dernière, grâce aux mesures énergiques prises par la municipalité. Chacun y met du sien et fait preuve de sang-froid et de dévouement.

La Reine donne la première l'exemple. A peine remise d'une indisposition qui avait d'abord causé quelque inquiétude, elle ne craint pas d'aller tous les jours visiter les hôpitaux, apportant aux pauvres malades un mot de consolation et d'espoir. Cette conduite est unanimement louangée et, je puis le dire sans crainte d'être démentie, qu'en dehors des questions politiques, la souveraine n'a maintenant ici, que des gens qui l'admirent.

Fille aînée du comte et de la comtesse de Paris, la reine Amélie de Portugal est née sur la terre étrangère, le 28 septembre 1865; mais son enfance et sa jeunesse se sont écoulées en France, dans cette belle demeure du château d'Eu que l'exil de ses maîtres a rendu si morne et si triste.

Jusqu'au jour de son mariage avec le roi Carlos, qui eut lieu au printemps de 1888, à Libourne, avec la plus grande solennité, la princesse Amélie avait vécu loin du monde et du bruit.

On l'élevait alors solitaire et cachée.

Beaucoup l'avaient aperçue; bien peu la connaissaient.

Elevée à l'école du devoir et de la vertu, elle s'était toujours montrée pleine de sollicitude pour les humbles et les déshérités. Ceux-ci l'adoraient. On le vit bien lors qu'elle quitta le château d'Eu pour aller en Portugal. Les pauvres lui firent un superbe cortège à son départ. Ce lui a porté bonheur : elle jouit maintenant dans son royaume, à Lisbonne surtout, d'une réelle popularité.

Il court sur son compte une infinité d'anecdotes qui lui font le plus grand honneur. Or, on assure qu'elles sont toutes vraies. La place me manque pour les raconter ici; mais je puis dire qu'elles témoignent toutes des bons sentiments de la Reine.

La reine Amélie semble avoir reçu du Ciel tous les bienfaits : la beauté, la bonté, la grâce, l'intelligence. C'est, en effet, une gracieuse et jolie personne dont le sourire et le regard ont comme un attrait magique. Ce sourire et ce regard lui ont tout de suite gagné, en arrivant à Lisbonne, l'admiration sympathique des Portugais, qui sont des gens d'une amabilité et d'une galanterie parfaites.

C'est aussi, par dessus tout, une femme de devoir, une mère et une épouse dévouée. Toujours aux côtés de son mari, elle l'accompagne dans tous ses voyages, le soutient et le remonte dans les moments difficiles que traverse la Monarchie, et nul doute qu'elle se montrerait brave aux heures du danger. Un grand nombre d'institutions charitables sont sous sa protection, et partout où il y a des êtres souffrants, c'est vers la reine Amélie qu'ils se retournent.

Le principal rôle de la reine dans son pays est de consoler, de ranimer les malheureux et de se faire aimer de tous. Quant à la politique, — si vilaine parfois — elle déclare bien haut qu'elle ne s'en occupe pas et ne la comprend d'ailleurs pas ; — ce qui fait nous rappeler cette réponse du poète socialiste hongrois Jokai à l'impératrice Elisabeth d'Autriche : « La plus habile politique consiste à gagner le cœur d'un compatriote, et c'est ce que Votre Majesté sait admirablement faire. »

Sérieuse et réservée, la reine Amélie proscrit les apparences risquées et les allures des princesses fin de siècle. Mais le culte des convenances est loin de se confondre chez elle avec la sécheresse du cœur. Au contraire, il n'est nulle part une souveraine qui ait le cœur meilleur que le sien : ses libéralités tombent, je le répète, comme une manne bienfaisante sur les pauvres de Lisbonne, avec une discrétion que vantent même les ennemis de la dynastie de Bragance.

La reine Amélie est, en un mot, une femme accomplie. Elle confond, dans un même amour, la France, son pays d'origine, et le Portugal, sa patrie d'adoption.

Avant de clore ma lettre, laissez-moi vous dire que, d'après des renseignements puisés à bonne source, les difficultés pendantes entre la France et le Portugal sont à la veille d'être aplanies. Un courrier spécial est parti hier pour Paris par le Sud-Express afin de faire connaître à M. Casimir Périer les décisions prises par le gouvernement portugais au sujet des réclamations formulées par M. Bihourd. Si la nouvelle se confirme, comme j'ai lieu de le croire, votre ministre plénipotentiaire ne tardera pas à revenir à Lisbonne, où il a su se créer des amitiés solides. La haute société portugaise prépare, d'ores et déjà, une représentation de gala qui sera donnée, en son honneur, au théâtre San Carlos.

ANTONIO.

LA CUIRASSE DOWE
En Allemagne. — Une curieuse expérience

Berlin, 10 mai. — On a parlé ces derniers temps du tailleur Dowe de Manheim, l'inventeur de la cuirasse à l'épreuve des balles. Dowe a perfectionné son invention depuis l'année dernière, et les expériences auxquelles ont assisté des délégués du ministère de la guerre, ont donné des résultats satisfaisants.

Il ne faudrait cependant pas exagérer les résultats pratiques de cette découverte et se figurer que l'appareil de Dowe puisse servir à protéger individuellement les soldats contre le feu de l'ennemi. La cuirasse est, dans sa forme actuelle, trop lourde; elle entraverait complètement les mouvements du fantassin.

D'autre part, les officiers qui ont très soigneusement mis à l'épreuve la cuirasse du tailleur de Manheim, ont été unanimes à reconnaître qu'elle pouvait rendre des services pour abriter des tirailleurs ou des artilleurs défendant des ouvrages fortifiés.

Formant bouclier, elle assure une protection plus efficace pour les ouvrages en terre, et si l'on pouvait trouver moyen d'élever rapidement une ligne défensive formée par un assemblage de pièces construites comme la cuirasse de Dowe, cet abri pourrait avantageusement remplacer les tranchées; il s'établirait plus rapidement et offrirait une plus grande résistance.

Reste à savoir si le prix de revient, sur lequel Dowe n'a donné que des explications insuffisantes, permettrait d'exploiter utilement, et sans trop de frais, sa découverte.

LES PROGRÈS AGRICOLES & INDUSTRIELS
du Mexique

Grâce à la pacification parfaite du pays depuis 14 ans, les progrès agricoles et industriels ont été rapides, principalement dans ces derniers temps. Sous l'énergique impulsion d'un gouvernement qui s'efforce de contribuer le plus possible à développer les éléments de prospérité de la contrée, ces progrès sont susceptibles de devenir plus considérables encore.

La fabrication des cigares prend une grande extension. (On sait que la place d'Anvers est devenue depuis peu un marché important pour les tabacs mexicains en feuilles). Les quantités de tabacs élaborés qui s'exportent du Mexique sont considérables. L'année dernière, cette exportation s'est élevée en valeurs à près de 8 millions de piastre, et les connaisseurs assurent que les cigares mexicains doivent être classés parmi les plus fins et ceux qui ont le plus d'arôme du monde entier. On s'attend à une forte augmentation de l'exportation pendant l'exercice en cours.

Une autre branche d'activité qui fait de rapides progrès au Mexique c'est la culture du café qui, dans certains districts, acquiert des qualités qui le placent au rang des produits de Java et de Ceylan.

Des syndicats américains, anglais et allemande ont fait l'acquisition de vastes terrains pour y créer

BOURSE DE PARIS DU 11 MAI

Cours précédt.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 3 h.	Cours de clôt.
100 55	3 0/0	...	...	100 50	100 45	100 55
106 90	4 1/2 0/0	...	...	106 90	106 90	106 90
78 97	Italien	...	...	79 30	79 22	79 10
4030 ..	Banq. de France	...	...	...	...	4030 ..
..	B. d'Escompte	...	...	...	...	...
677 ..	Banq. de Paris	...	...	677 ..	677 ..	677 ..
950 ..	Crédit Foncier	...	...	952 ..	951 ..	951 ..
738 ..	Créd. Lyonnais	...	...	740 ..	746 ..	741 ..
..	Crédit Mobilier	...	...	...	...	...
1317 ..	Lyon	...	...	1315 ..	1305 ..	1317 ..
1865 ..	Nord	...	...	...	...	1861 ..
..	Panama	...	...	...	...	...
2835 ..	Suez	...	...	2835 ..	2830 ..	2837 ..
...	Gaz	...	...	...	...	...
705 ..	Autrichiens	...	...	...	...	705 ..
237 ..	Lombards	...	...	235 ..	235 ..	231 ..
101 ..	Nord Espagne	...	...	100 ..	101 ..	101 ..
146 ..	Saragosse	...	...	143 ..	143 ..	146 ..
536 ..	Méridionaux	...	...	537 ..	537 ..	537 ..
..	Métaux	...	...	...	...	...
516 25	Egypte	...	...	516 25	515 93	515 93
9711 46	Hongrois	...	...	.../...	9711/46	9711/46
94 ..	Turc	...	...	93 97	93 97	93 97
635 93	Banq. Ottomane	...	...	635 37	635 31	639 37
64 9 16	Extérieure	...	...	64 1/2	64 5/8	64 19/32
374 ..	Rio-Tinto	...	...	373 75	374 37	371 25
413 75	Tharsis	...	...	420 ..	420 ..	413 75
.. /..	Portugais	...	...	22 1/8	22 1/8	22 1/16
..	Consolidés	...	...	...	...	...
..	Russe 1880	...	...	...	...	...
100 25	Russe consolidé	...	...	...	100 30	100 15
87 45	Russe nouveau	...	...	...	86 50	87 55
..	Fenc. d'Autriche	...	...	...	...	...
478 ..	Dynamite	...	...	...	...	...
..	3 0/0 nouveau	...	...	...	...	...
158 ..	Alpines	...	...	156 35	157 50	158 50
120 ..	Câbles	...	...	...	...	118 ..
70 03	Russe Orient	...	...	70 10	70 10	69 90
510 ..	Impérial	...	...	...	513 ..	510 ..
...	Mobilier espag.	...	...	...	...	...
...	3 0/0 amortiss.	...	...	...	...	...
...	C. d'Esc. nouv.	...	...	...	...	...
...	Générale	...	...	...	...	...
479 ..	Roubaix-T. 1893	...	...	...	...	479 ..
...	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Midi	...	...	...	...	...
...	Nord (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Orléans	...	...	...	...	...
...	Ouest	...	...	...	...	...
...	Anglais	...	...	...	...	...
...	Autriche or	...	...	...	...	...
...	Belge 3 0/0	...	...	...	...	...
...	Ville d'Amiens	...	...	...	...	...
...	Lille 1860	...	...	...	...	...
...	Lille 1863	...	...	...	...	...
...	Ville de Lyon	...	...	...	...	...
...	V. de Roubaix	...	...	...	...	...
...	Fives-Lille (act)	...	...	...	...	...
...	Téléphone	...	...	...	...	...
...	Voitures 4 0/0	...	...	...	...	...
...	Suez (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Cacérès	...	...	...	...	...
...	Asturies	...	...	...	...	...
...	Foncières 1863	...	...	...	...	...
...	Rente Foncière	...	...	...	...	...
...	Cacérès (act.)	...	...	...	...	...
...	Est (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Midi (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Nichans	...	...	...	...	...
...	Picardie	...	...	...	...	...
...	Nord-Est	...	...	...	...	...
...	Ouest-Suis	...	...	...	...	...
...	Orléans (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Fives-Lille (obl.)	...	...	...	...	...

BOURSE DE LILLE DU 11 MAI
(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 60, r. 400	...	113 65	OBLIGATIONS		
» 90, r. 500	...	505 ..	Tramw. Nord.	...	432 50
» 68, r. 500	...	513 ..	Union lin. N.	...	140 ..
» 77, r. 500	...	501 ..	Gaz de Wazem	...	522 ..
» 85, r. 500	...	505 ..	Ch. d. fer Econ.	...	520
» 84, 1/4	...	405 ..	Denain Anzin.	...	512 25
» 87, r. 500	...	505 ..	Tréfilerie	...	507 50
» 93, r. 500	...	509 25	CHARBONNAGES		
Roub.-T. 1860	...	45 25	Aniche, 12e	...	9500
Roubaix. 1893	...	479